

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni pour ce Conseil municipal

Conseillers présents : MM. **GENRE Pierre**, **IMART Thierry**, **PIGASSE Thomas**  
 et Mmes: **AFONSO Djemilla**, **DUCROS Lucie**, **MARCHOU Marie**, **PLACHOT Geneviève**,

Secrétaire de séance : **IMART Thierry**

Absents excusés:

**POUPOT Mary** procuration à **DUCROS Lucie**

**CASANOVA Céline** procuration à **PIGASSE Thomas**

**LASFARGUES William** procuration à **ANDRÉ Christian**

**SEMENE Marie Ange** procuration à **PLACHOT Geneviève**

**STURMEL Philippe** à **AFONSO Djemilla**

**DELSOL Yannick** à **MARCHOU Marie**

Absent non excusé :

**COULON Florian** pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 36 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

**-Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 16 mai et 7 juin 2022**

Le Conseil municipal approuve les comptes rendus de ces deux Conseils municipaux.

Vote : 14 voix pour

**-SDEHG : étude pour l'extension de l'éclairage public au chemin du Barric et au lotissement Ensoleilhada**

Monsieur le Maire explique que le SDEHG a réalisé une étude pour l'extension de l'éclairage public chemin du Barric et au lotissement Ensoleilhada suite à la demande de la commune en date du 14/12/2020.

Le montant des travaux s'élève à 12203 € et la part restant à charge de la commune est de 5414.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les travaux proposés par le SDEHG et décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Vote : 14 voix pour

**-Personnel communal : création d'un poste permanent d'adjoint technique**

Monsieur le Maire explique que Jacqueline BEBERT part à la retraite au 1er septembre 2022 et qu'il est prévu de la remplacer par Nacera YAHIAÏTÈNE qui travaille déjà à la cantine et qui connaît parfaitement le matériel et le fonctionnement.

Ce remplacement donnerait lieu à une titularisation, Madame Yahiatène étant actuellement en CDD.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à mi-temps et de supprimer ensuite le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>de</sup> classe de Jacqueline BEBERT en septembre 2022.

Le Conseil municipal approuve la création de ce poste permanent d'adjoint technique

Vote : 14 voix pour

**-Personnel communal : création d'un poste adjoint du patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil municipal ordinaire il a été décidé d'étudier ce que pourrait être une fiche de poste pour permettre à la médiathèque de continuer à fonctionner et d'améliorer ce service en apportant des compétences professionnelles (embauche d'un professionnel du secteur des bibliothèques) et en acquérant des outils adaptés (nouveau logiciel).

La fiche de poste et un planning prévisionnel de ce poste ont été réalisés.

Le type de poste visé est adjoint technique du patrimoine à mi-temps (catégorie C de la filière culturelle).

Le Conseil municipal approuve la création de ce poste d'adjoint du patrimoine à mi-temps.

Vote : 14 voix pour

**-Rénovation de la salle du Conseil municipal : travaux d'électricité**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SAUNELEC pour les travaux de rénovation de la salle du Conseil municipal.

Le montant des travaux électriques s'élève à 2 120.40€ TTC.

Le Conseil municipal accepte que Monsieur le Maire signe ce devis.

Vote : 14 voix pour

**- Toulouse Métropole : signature de la convention de service pour le Conseil en Energie Partagé**

Monsieur le Maire explique que depuis le 1 avril 2019, Toulouse Métropole propose aux Communes une mission d'accompagnement pour la réduction des consommations d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Cette mission prend la forme de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Le CEP de Toulouse Métropole est un service mutualisé permettant de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine public (bâtiments, équipements, éclairage public).

Le CEP s'adresse aux collectivités locales ne disposant pas de compétences énergie en interne. Les cibles prioritaires sont les collectivités de moins de 12 000 habitants.

La contribution financière des communes adhérant au service CEP a été établie de façon à rester inférieure aux économies financières générées par les actions préconisées par le CEP. De plus, les certificats d'économies d'énergie pourront permettre d'accroître le gain financier des Communes.

Il s'agit d'un programme qui vise à générer des économies d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, limiter les émissions de gaz à effet de serre et permettre de maîtriser le budget de fonctionnement « fluides » des Communes qui adhéreront au CEP.

Monsieur le Maire explique que si la présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place de la prestation de service « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) de Toulouse Métropole au profit de la Commune.

La prestation de service donne lieu à remboursement par la Commune au profit de Toulouse Métropole.

Les Communes bénéficiaires verseront annuellement une contribution correspondant au coût réel du service rendu et supporté par la métropole, déduction faite des subventions des partenaires.

A la date d'effet de la présente convention, le montant du remboursement est de 0,60 € par habitant et par an.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte que Monsieur le Maire signe cette convention.

Vote : 14 voix pour

### **-Toulouse Métropole : signature de la convention Partir en livre 2022**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération Partir en livre vise à sensibiliser le jeune public au livre, la lecture, la littérature et la commune d'Aigrefeuille s'associe à cette opération le mercredi 6 juillet 2022.

Il convient donc de signer la convention pour cet événement.

Le Conseil municipal accepte que Monsieur le Maire signe la convention Partir en Livre 2022.

Vote : 14 voix pour

### **-Toulouse Métropole : ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023**

Monsieur le Maire explique que Toulouse Métropole en concertation avec le Conseil Départemental du Commerce (CDC) propose des dates d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023 comme suit :

Sept dimanches d'ouverture en 2023 sont proposés :

- le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
- le 26 novembre (Black Friday)
- le 3 décembre,
- le 10 décembre,
- le 17 décembre,
- le 24 décembre,
- le 31 décembre 2023

Monsieur le Maire précise que pour les commerces de détail, il est proposé, comme il a été fait l'année dernière, et toujours en accord avec le CDC, d'autoriser ces commerces à ouvrir sept dimanches choisis sur une liste de dix en 2023, soit :

- le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
- le 12 février,
- le 19 mars,
- le 6 août,
- le 26 novembre,
- les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

Le Conseil municipal approuve l'ouverture des commerces telle que présentée par Monsieur le Maire.

Vote : 13 voix pour

et 1 voix abstention

Séance levée à 21 h 34.

Signature

Christian ANDRÉ  
Maire d'Aigrefeuille



